



Commune de Boulieu-Lès-Annonay – Ardèche

A l'attention de tous les conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire en salle du Conseil
(Mairie de Boulieu-Lès-Annonay)**

Le vendredi 05 juin 2026 à 12h15

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION SENATORIALE

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous pouvez mandater un conseiller municipal pour vous représenter et voter en vos lieux et place. Ce pouvoir dûment complété et signé doit être reçu en mairie avant le début de la séance du Conseil Municipal pour être valable.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Boulieu-lès-Annonay, le 01/06/2026

Le Maire,
Damien BAYLE

